



## Règlement Intérieur 2018 – 2019

### Garderies Périscolaires

#### INTRODUCTION

La commune de Feytiat propose un service de Garderies périscolaires pour tous les enfants scolarisés à l'école élémentaire.

#### *Article 1 : Modalités d'inscription*

L'inscription se fait à l'aide du « Document Commun d'Inscription pour les activités proposées par la commune » remis à chaque enfant en fin d'année scolaire n-1. L'inscription peut être demandée à tout moment, notamment pour les enfants arrivant en cours d'année scolaire.

#### *Article 2 : Organisation générale*

Le service fonctionne en période scolaire :

Lundis, Mardis, Jeudis & Vendredis	Mercredis
<ul style="list-style-type: none"><li>• 7h30 - 8h50</li><li>• 12h - 13h35</li><li>• 16h - 18h30</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 7h30 - 8h50</li><li>• 12h - 12h30</li></ul>

Exceptionnellement, la garderie remplacera la prise en charge des enfants à l'Accueil de Loisirs dans le cas d'une journée d'école le mercredi après-midi (ex : Pont de l'Ascension)

### Article 3 : Horaires de fonctionnement

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI	De 7h30 à 8h50	7h30 : Accueil par les agents de garderie (Commune) 8h50 : Prise en charge par les enseignants (Education Nationale)
	De 12h00 à 13h35	12h00 : Prise en charge à la sortie de la classe par les agents de garderie (CP et CE1). En bas de l'escalier métallique pour aller vers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préau sous self de 12h à 13h15</li> <li>• Cour du haut de 13h15 à 13h35</li> </ul> Enfants de CE2 et Ulis : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cour du bas (face au nouveau préau) de 12h à 12h30</li> <li>• Cour principale de 12h30 à 13h35</li> </ul> Enfants de CM1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cour du haut de 12h à 13h (lundis et jeudis)</li> <li>• Cour du bas (face au nouveau préau) de 13h à 13h35 (lundis et jeudis)</li> <li>• Cour principale de 12h à 13h35 (mardis et vendredis)</li> </ul> Enfants de CM2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cour du haut de 12h à 13h (mardis et vendredis)</li> <li>• Cour du bas (face au nouveau préau) de 13h à 13h35 (mardis et vendredis)</li> <li>• Cour principale de 12h à 13h35 (lundis et jeudis)</li> </ul> 13h35 : Prise en charge par les enseignants
	De 16h00 à 18h30	Enfants de CP et CE1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 16h à 17h : accueil salles 1 &amp; 2 ou cour du bas. (L'accès des parents se fait uniquement par la Rue des Écoles : suivre le fléchage « garderie CP, CE1 et retour ateliers »)</li> <li>• 17h à 18h30 : CM1 et CM2, salle de Garderie ou cour principale jusqu'à 18h30</li> </ul> Enfants de CE2, CM1 et CM2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 16h à 18h30 : accueil salle de Garderie ou cour principale</li> </ul> Pour les enfants ayant participé aux activités périscolaires, De 17h20 à 18h30 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier culturel ou sportif : dans les salles 1 et 2 ou la cour du bas.</li> <li>• Aide aux devoirs : dans la BCD (accès par l'escalier extérieur) ou dans la cour du bas (face nouveau préau) si beau temps (suivre le fléchage « retour aide aux devoirs »)</li> </ul>

MERCREDI	De 7h30 à 8h50	7h30 : Accueil par les agents de garderie (Commune) 8h50 : Prise en charge par les enseignants (Education Nationale)
	De 12h00 à 12h30	12h00 : Les agents de garderie récupèrent les enfants à la sortie de la classe.  Rappel : à partir de 12h30, seuls les enfants inscrits à l'Accueil de Loisirs déjeunent au Restaurant Scolaire

#### *Article 4 : Coût du service*

Nous rappelons que la Commune a décidé de proposer ces services de garderies périscolaires à titre gratuit pour toutes les familles.

#### *Article 5 : Remarque*

Les enfants, qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire, ne sont autorisés à revenir dans l'enceinte de l'école qu'à partir de 13h35.

#### *Article 6 : Numéros de téléphone*

Garderie École Élémentaire :

- CP au CE1 et AP : 05.55.48.43.74
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 7h30 à 8h30
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir de 16h à 18h30

Pour tous les enfants du CE2 au CM2 : 05-55-48-43-26

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 7h30 à 8h50
- Les mercredis de 12h à 12h30
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir de 16h à 18h30

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h00 à 16h15, la responsable du service.  
06.30.09.90.53